

Dossier de candidature à l'appel à initiatives de la Commission des financeurs – Gironde

Mai 2025

Ce dossier est à renseigner pour
candidater à l'appel à initiatives de la
Commission des financeurs de la
prévention de la perte d'autonomie de
la Gironde.



Sommaire

<u>1</u>	Dossier de candidature.....	3
	Envoi du dossier.....	3
<u>2</u>	Identification de la structure	4
<u>3</u>	Présentation de votre structure	5
	Brève présentation de votre structure.....	5
	Les missions générales de la structure.....	5
	Les personnes accompagnées.....	5
	Le territoire d'intervention	5
	Contact.....	6
<u>4</u>	Présentation du projet.....	7
	Origine du projet.....	7
	Description du projet	8
	Objectifs stratégiques	9
	Objectifs quantitatifs	9
	Les personnes bénéficiaires du projet	9
	Méthodologie et déroulement du projet	10
	Facilitation	11
	Période prévisionnelle de réalisation des actions	11
	Où se déroulent les actions ?	Erreur ! Signet non défini.
	Les partenaires du projet.....	12
	Coûts du projet.....	12
<u>5</u>	Candidature dans le cadre d'un renouvellement de projet	14
	Bilan général du projet précédemment réalisé.....	14
	Les évolutions actuelles apportées au projet.....	15
<u>6</u>	Budget du projet	16
<u>7</u>	Evaluation du projet.....	17
<u>8</u>	Certificat d'engagement	19

1 Dossier de candidature

Envoi du dossier

📌 Date limite de réception des dossiers de candidature : **le 19 juin 2025**

📌 Dossier à envoyer par mail :

Le dossier dûment complété est à envoyer par mail sous la référence « Candidature appel à initiatives Commission des financeurs de la Gironde » à **conferencedesfinanceurs@gironde.fr**

Attention, vous devez obligatoirement recevoir un accusé réception de dépôt de votre dossier par mail. En cas de non-réception, contactez-nous dans les meilleurs délais.

📌 Documents à joindre obligatoirement :

- Dossier renseigné
- Fiche « Certificat d'engagement » signée
- Bilan (intermédiaire ou final) des actions précédentes, si l'action a déjà été mise en place
- Etat des demandes de cofinancements (justificatifs des demandes de financements et des réponses éventuelles)
- Devis
- RIB
- Comptes de résultats et bilans des 3 dernières années

Attention, seuls les dossiers complets seront instruits et présentés en réunion de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Gironde.

📌 **Contact : conferencedesfinanceurs@gironde.fr**

Département de la Gironde
Pôle Solidarité Autonomie
Service de la coordination, des partenariats et du schéma de l'autonomie
Immeuble Gironde Egalité
1 esplanade Charles de Gaulle
CS 71223 33074 Bordeaux Cedex

2 Identification de la structure

▾ La structure

Nom de la structure : Service Autonomie à Domicile Mixte CCAS de Mérignac

Sigle : SAD Mixte CCAS de Mérignac

Catégorie : Etablissement Public

Adresse du siège social : 60 avenue de Lattre de Tassigny

Code postal : 33705 Commune : Mérignac

Adresse de l'antenne, si différente :

Code postal : Commune :

N° SIRET/SIREN : 263 302 770 00015

Code NAF (APE) : 86 90

Téléphone : 05 56 18 88 07

Courriel : pas.lafaye@merignac.com

▾ Le représentant légal

NOM : TRIJOLET

Prénom : Thierry

Fonction : Président du CCAS

Téléphone : 05 56 55 66 58

Courriel : action.sociale@merignac.com

▾ La personne chargée du dossier (si différente du représentant légal)

La personne chargée du dossier est la personne identifiée par la structure porteuse du projet pour répondre aux sollicitations de la Commission des financeurs sur le projet.

NOM : Lafaye

Prénom : Pascale

Fonction : Cheffe du SAD Mixte

Téléphone fixe : 05 56 18 88 07

Téléphone portable : 06 22 22 72 07

Courriel : pas.lafaye@merignac.com

3 Présentation de votre structure

Brève présentation de votre structure (avec la date de création)

Le Service Autonomie à Domicile mixte s'inscrit dans la continuité de prise en charge et l'accompagnement auprès des publics en situation de vulnérabilité et constitue une réponse intégrée dans la dynamique de projet de la direction du CCAS.

Sa spécificité est d'être constitué en SPASAD intégré depuis juillet 2017, d'être un service au sein d'une collectivité Territoriale et de faire partie intégrante d'un CCAS. Cette particularité lui permet une réactivité renforcée ainsi qu'un partenariat étroit avec les dispositifs de lutte contre l'isolement et d'accompagnements sociaux des seniors.

Dans les axes prioritaires développés par le service on retrouve :

La prévention des risques professionnels : depuis 2019 le SPASAD a intégré le programme « aidants aidés une qualité de vie à préserver » développé par la CARSAT.

La prévention de la perte d'autonomie et des fragilités : élaboration des dossiers de demande de financements afin de pouvoir développer des actions spécifiques de prévention chaque année depuis 2017.

Le service a déposé en juin 2025 un dossier de mise en conformité pour valider sa requalification en Service Autonomie à Domicile Mixte.

Les missions générales de la structure

Il a pour mission de :

Proposer un point d'entrée unique de la demande de prise en charge en aide et en soins. Favoriser ou maintenir l'autonomie et le maintien à domicile des personnes vulnérables de plus de 60 ans ou en situation de handicap. Accompagner les personnes dans les actes de la vie quotidienne. Assurer sur prescription médicale des prestations en soins infirmiers. Organiser une réponse intégrée dans la construction des parcours d'accompagnement et de santé. Développer et formaliser les liens entre les différents acteurs médico-sociaux du territoire.

Les personnes accompagnées

Personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie.

Personnes en situation de handicap.

Personnes présentant des pathologies chroniques évolutives.

Le territoire d'intervention

Interventions sur la commune de Mérignac

Contact

- Téléphone :05 56 18 88 07
- Site internet : www.merignac.com
- Réseaux sociaux : non

4 Présentation du projet

Titre du projet : L'équilibre en Actions

10 lignes pour convaincre : présentez brièvement votre projet

À Mérignac, les seniors représentent près d'un tiers des habitants, En renforçant les dispositifs existants et en développant une offre autour de la santé, de l'habitat, de l'autonomie et du lien social, la Ville peut accompagner ses aînés vers un parcours de vie plus autonome, adapté et sécurisé. S'investir dès aujourd'hui dans des solutions innovantes, inclusives et évolutives, c'est garantir à nos aînés un accompagnement digne et personnalisé, tout en préservant l'équilibre de notre système local d'aide et de soins. Depuis sa création en 2017, le SPASAD du CCAS de la Ville de Mérignac s'implique dans la prévention des risques et dans l'anticipation des déficits moteurs et exécutifs liés à la dépendance Accompagner les usagers d'un Service Autonomie à Domicile mixte en développant des actions en ergothérapie spécifiques et complémentaires est une offre de service incontournable au maintien de l'autonomie de déplacement et à la préservation des capacités cognitives.

Origine du projet

Contexte et diagnostic :

Depuis son entrée dans l'expérimentation, le SPASAD du CCAS de la Ville de Mérignac s'investit dans la prévention des risques de chutes et des problématiques musculo squelettiques de ses bénéficiaires

- Depuis 2017 la Conférence des Financeurs a permis le financement de vacations régulières de 2 ergothérapeutes afin d'optimiser l'adaptation des lieux de vie des usagers. Les aides techniques, dans le secteur à domicile permettent à la fois de préserver l'autonomie de la personne dans son domicile, de sécuriser ses transferts, ses déplacements et de soulager les intervenants.
- Afin de s'inscrire dans une véritable dynamique de prévention le service a mis en place depuis 2018 des ateliers équilibre et cognition qui, encadrés et animés par 2 ergothérapeutes permettent à des usagers en perte d'autonomie de se réunir chaque semaine pour réaliser des parcours mobilisant leur capacités motrices et cognitives avec, comme objectif, de mieux appréhender les activités de la vie quotidienne, que ce soit seul ou accompagné par une tierce personne (conjoint ou soignant). Ces ateliers équilibre contribuent à l'amélioration des possibilités de déplacements des participants et évitent une dégradation trop rapide de leur mobilité.
- Le SPASAD souhaite continuer à développer cette offre de services tout en améliorant les prestations délivrées.
- À quelles problématiques de santé et à quels besoins du territoire d'intervention répond le projet ?

- Ces actions vont permettre la prévention des risques de chutes, en facilitant les déplacements à l'intérieur mais aussi à l'extérieur des domiciles. Les temps d'ateliers collectifs en associant des parcours équilibre à des exercices de mémorisation, vise à imprimer un impact positif sur l'équilibre mental et sur les capacités cognitives des participants.
- Cette action répond à 3 besoins identifiés parmi les 6 thématiques prioritaires de l'OMS.
- Santé cognitive, Santé, Activité physique
- Personnes âgées de plus de 60 ans présentant une perte d'autonomie liées à l'âge, à des pathologies chroniques évolutives.
- Personnes en situation handicap

Description du projet

- Evaluation des domiciles des bénéficiaires du SPASAD par un professionnel qualifié dans l'équipement et l'aménagement du lieu de vie (ergothérapeute) : observations, analyses, conseils, préconisations, essais et mise en place d'aides techniques, l'aide technique devant être appropriée aux besoins de la personne aidée, de l'intervenant ainsi qu'au logement. Recherche et constitution de dossiers de financement. Accompagnement des aidants familiaux et professionnels dans leurs démarches d'adaptation du domicile. Réévaluations régulières du lieu de vie et des aides techniques
- Mise en place par 2 ergothérapeutes de 2 ateliers équilibre par semaine d'une durée de 45 mn par séance. (20 bénéficiaires).
- Mise en place par 2 ergothérapeutes de 2 séances d'atelier cognition de 30 mn par semaine. (20 bénéficiaires.)
- Adaptation à la vie quotidienne pour préserver l'autonomie : en fonction des demandes et des problématiques des usagers, de leur famille fléchage d'une activité de la vie quotidienne et accompagnement des bénéficiaires dans la réalisation afin de leur permettre de retrouver plus d'autonomie.

Exemple :

- ❖ Travailler au niveau cognitif pour que les bénéficiaires puissent réaliser seuls leur liste de courses et leurs menus. Maintien ou rééducation des fonctions cognitives (mémoire, attention, organisation, planification)
- ❖ Travailler les déplacements courts pour permettre aux personnes de se ré assurer sur des déplacements leur permettant ainsi de se déplacer jusqu'à leurs lieux de rendez-vous hebdomadaires, kinésithérapeute ou orthophoniste en toute sécurité. Cette action en facilitant le maintien et/ou la reprise d'autonomie de certains usagers permettrait de réduire la charge mentale des aidants en instaurant des repères, outils et stratégies compensatoires
- ❖ . Adapter les gestes et routines à la réalité des capacités cognitives du bénéficiaire

-

Objectifs stratégiques

- Préserver l'autonomie des personnes âgées en facilitant les déplacements au sein de leur domicile.
- Prévenir la maltraitance en supprimant les mobilisations précaires et hasardeuses et en prenant en compte les difficultés rencontrées par les usagers, leurs proches et les intervenants à domicile.
- Prévenir les troubles musculo squelettiques chez les bénéficiaires et les aidants (familiaux et salariés).
- Optimiser la qualité des interventions auprès des usagers.
- Assurer le suivi d'actions mises en place depuis 4 ans visant à adapter les lieux de vie aux pertes d'autonomie des usagers du SPASAD.
- Développer ces adaptations des lieux de vie en proposant d'accompagner la recherche de financements.
- Soutenir les aidants.
- Réduire les risques de chute en améliorant les fonctions motrices et cognitives et en permettant de préserver et/ou de restaurer l'équilibre.
- Permettre aux personnes en perte d'autonomie de mieux appréhender les transferts.
- Favoriser l'estime de soi et le développement d'un lien social par le biais de la dynamique de groupe.
- Améliorer l'autonomie intellectuelle afin de permettre aux bénéficiaires de mieux appréhender les actes simples de la vie courante.
- Adapter les gestes et routines quotidiennes aux capacités du bénéficiaire
- Amélioration de la sécurité à domicile > moins de risques de fugue, d'oubli dangereux (feu, gaz, médicaments).
- Faciliter le quotidien des aidants.
- Préserver le lien affectif aidants/aidés en se recentrant sur des moments de qualité

Objectifs quantitatifs

- Limiter les risques de chutes et d'accidents domestiques.
- Limiter les hospitalisations consécutives à des chutes à domicile.
- Sécuriser l'environnement des patients/bénéficiaires SPASAD.
- Réduire les délais de mise en place d'aides techniques au domicile des usagers.
- Permettre un gain de temps aux aidants en facilitant les démarches liées aux financements.

Les personnes bénéficiaires du projet

- **Les actions de ce projet s'adressent aux ...**

- personnes de 60 ans et plus
- proches aidants de personnes de 60 ans et plus

Précisions complémentaires sur les personnes bénéficiaires :

- **Préciser le nombre de personnes de 60 ans et plus concernées par le projet :**

370 personnes

- **Les actions de ce projet sont-elles uniquement mises en place pour les personnes que vous accompagnez déjà (vos bénéficiaires) ?**

oui non

Méthodologie et déroulement du projet

Intervention d'un ergothérapeute 25 h par mois au sein du SPASAD pour :

- Evaluation et adaptation du domicile après hospitalisation,
- Ré évaluations régulières des lieux de vie et des aides techniques mises en place,
- Visites à domicile afin de proposer des solutions adaptées aux patients et aux aidants pour faciliter l'aménagement du logement et permettre d'optimiser le maintien de l'autonomie,
- Accompagnement pour l'élaboration de dossiers de financements,
- Suivi des intervenants sur des situations de travail nécessitant des mobilisations complexes afin d'apporter des solutions individualisées ainsi que des corrections sur les gestes et postures,

Mise en place de 2 ateliers équilibre par semaine (45 mn x 2) :

- 10 participants par atelier équilibre. Ces personnes doivent pouvoir marcher, avec une aide technique si besoin, même si leur équilibre est précaire ou avec l'aide d'un tiers.

Déroulement :

- Echauffement et réveil musculaire
- Renforcement musculaire,
- Travail d'équilibre à l'aide de parcours adaptés.
- Travail sur les fonctions cognitives,
- Etirements.

Mise en place de 2 ateliers cognition par semaine : (30 mn x 2) :

- 10 participants par atelier.

Déroulement :

- Travail sur les fonctions cognitives
- Travail sur la flexibilité mentale.

Pour chaque participant aux ateliers une évaluation sera réalisée en début et en fin de cycle.

Intervention d'un ergothérapeute 15h par mois pour :

- Evaluer les dépendances et les capacités résiduelle au domicile des bénéficiaires.
- Les accompagner dans la réalisation de certains actes pour leur permettre de retrouver une autonomie sur des actes simples désinvestis.

Facilitation

- **Solution de mobilité mise en place et/ou proposée pour faciliter la venue des personnes sur les actions :**

Véhicule De type Renault Master, équipé avec des aides techniques et conduit par une auxiliaire de vie sociale permettant aux usagers très dépendants et non accompagnés de pouvoir participer aux Ateliers équilibre et cognition chaque semaine.

- **Moyens de communication utilisés pour communiquer auprès des personnes sur votre projet :**

Courrier envoyé annuellement à l'ensemble des bénéficiaires pour les informer des actions de prévention développées par le service en mentionnant les co financeurs.

Visite d'évaluation à l'entrée dans le service au cours de laquelle sont évoquées les possibilités d'aménagements et l'opportunité de faire intervenir un ergothérapeute pour faire des essais d'aides techniques.

Stand tenu par le service lors de la journée des Aidants en y associant les ergothérapeutes.

Affichage dans le service.

Interventions régulières en collaboration avec les ergothérapeutes au Relais des Aidants de Mérignac.

Période prévisionnelle de réalisation des actions

- **Début et fin de la période de mise en place des actions :** 1^{er} décembre 2025 au 31 décembre 2026

- **Fréquence des actions :** Evaluations des domicile et adaptation des lieux de vie : 20h par mois. Accompagner dans la réalisation de certains actes permettant de stimuler capacités résiduelles 15h par mois. Ateliers équilibre et cognition : 1 matinée par semaine (4 fois par mois.)

- **Durée globale du projet :** Demande de financement pour 1 an mais projet doit être pérennisé.

- **Territoire de solidarités concerné :**

Bassin Val de l'Eyre

Bordeaux

Graves

Haute Gironde

Hauts de Garonne

Libournais

Médoc

Porte du Médoc

Sud Gironde

En savoir plus sur le découpage en territoire de solidarités sur [Girondescopie](#)

- **Précisions sur les communes ou quartiers concernés** : Ville de Mérignac

Les partenaires du projet

- **Noms et rôles des partenaires opérationnels du projet** :

Ergo 33 : ergothérapeutes animant l'action

Transport à la demande CCAS Mérignac

MJC Le Puzzle : Prêt de locaux afin de permettre le déroulement des ateliers.

CLIC

DAC 33

Relais des Aidants.

Coûts du projet

- **Coût global du projet** : 59 909,32 €
- **Participation des usagers si absence de gratuité** : pas de participation demandée.
- **Moyens affectés et coûts horaires** :

Visites à Domicile (2 ergothérapeutes : 20h par mois)

20hx12 mois = 60€x 20x12 mois = **14 400.00€**

Ateliers Equilibre et Cognition (2 ergothérapeutes par Atelier) 10 participants pour chaque ateliers.

- Durée de l'atelier équilibre (45 minutes X2 ateliers soit 1h30)
- Durée de l'atelier cognition (30 minutes X2 ateliers soit 1h) mise en place/rangement de l'atelier et déplacements (30 minutes)
- Une fois par semaine sur 12 mois
- Forfait pour 3h par ergothérapeute = 245€ x 2 ergothérapeutes x 46 semaines = **22 540€**

Adaptation à la vie quotidienne – autonomie et indépendance : Evaluation des besoins et des difficultés Mise en place d'un programme de rééducation cognitive 15h x 12 mois x 60,00€ = **10 800,00€**

• **Frais de déplacement des intervenants : aucun**

• **Co-financements : CCAS de Mérignac = 12 169.32€**

➤ 1 auxiliaire de vie, 5h par semaine pour assurer le transport : 23€07x 5 = 115.35€ x 46 semaines = 5306.10€.

➤ 1 ide coordinatrice de parcours pour coordonner l'ensemble des actions : 4 h par mois = 32.44€x 4h x 12 mois = 129.76€x12= 1557.12€

• **Demande de financement à la Commission des financeurs : 47 740€**

5 Candidature dans le cadre d'un renouvellement de projet

▾ Précisez-la ou les années de financement du projet par la Commission des financeurs de la Gironde :

2017

2021

2018

2022

2019

2023

2020

2024

Bilan du projet précédemment réalisé

Les bénéficiaires et leurs aidants apprécient la réactivité des ergothérapeutes qui facilite la mise en place d'aménagements adaptés dès les retours d'hospitalisations ou dès que la situation d'un usager se complexifie. Ils sont rassurés par la prise en charge des démarches et la sécurisation rapide des lieux de vie. Ces adaptations permettent de maintenir autonomie et stabilité du périmètre de marche.

Les participants aux ateliers équilibre apprécient quant à eux ces moments de partage.

L'ensemble des usagers bénéficiant des ateliers ont été évalués par les ergothérapeutes et ont pu témoigner de leur satisfaction.

Pour la plupart cela participe à leur maintien à domicile tout en leur permettant d'entretenir un lien social.

Ils notent une amélioration de leurs fonctions cognitives, un assouplissement articulaire et un meilleur élan vital lié à ces moments conviviaux. Une concertation régulière entre les ergothérapeutes, les intervenants et encadrants du service a été renforcée par le biais d'un outil de liaison entre les agents de terrain et les ergothérapeutes, par des rencontres hebdomadaires avec des membres de l'équipe d'encadrement ainsi que par une présence mensuelle en réunion d'équipe avec les intervenants du SAAD et du SSIAD. En termes de qualité, les agents du SAD, plus sensibilisés et mieux outillés quant à la prévention des risques de chutes, ont pu anticiper et permettre ainsi la mise en place rapide de moyens de prévention. Les ergothérapeutes ont pu cibler les situations complexes en prenant le temps nécessaire à une écoute attentive des besoins et en réalisant des essais d'aides techniques autant que nécessaire avec les équipes et les aidants familiaux et en effectuant le suivi d'agents en aide et en soins lors des mobilisations. Le financement Carsat nous a permis de mettre à la disposition des usagers du matériel de prêt (draps de glisse, disques de transfert, ceintures d'aide au relevage...). Du matériel d'aide aux transferts a été mis à la disposition des participants des ateliers équilibre utilisant le transport afin de sécuriser leurs déplacements.

Le SAD ainsi que les ergothérapeutes ont participé cette année encore à la journée des aidants avec mise en place d'un stand aides techniques.

Le suivi des usagers et l'adaptation des lieux de vie à mis en exergue la nécessité à la fois de renforcer la formation des agents et de les accompagner afin d'utiliser de façons régulières et adaptées les aides techniques mises en place. Un budget spécifique pour le financement par la collectivité de 10h mensuelles d'ergothérapeutes a été demandé et accordé au service. Ainsi depuis 2023 les agents bénéficient d'un accompagnement facilitant l'utilisation des aides techniques ainsi que d'un suivi gestes et postures. En 2024 le service par le biais de la Dotation Complémentaire Qualité a pu obtenir un financement spécifique pour une durée de 4 ans afin de financer cette action. Les perspectives à court terme sont de sensibiliser la collectivité pour d'obtenir une participation financière plus importante et pérenne pour des actions de prévention des risques liés aux déplacements. Le déploiement d'un accompagnement transversal avec notamment le partenariat des ASG (mise en place d'ateliers aide aux repas avec adaptation techniques et accompagnement pour faciliter l'autonomie des bénéficiaires lors des temps de repas par exemple ou sur des déambulations : accompagnement à la marche en extérieur.)

Les évolutions apportées au projet actuel

Cette année la mise en place des séances de ré appropriation va nous permettre un suivi plus ciblé et une présence accrue auprès des aidants. De plus ces temps de travail individuels pourront être intégrés au projet personnalisé et certains exercices relayés aux intervenants à domicile pour renforcer et régulariser l'investissement.

Cette action aura donc plusieurs atouts car outre le fait de renforcer l'autonomie elle va soulager la charge mentale de certains aidants et permettre aussi de contribuer à la professionnalisation des auxiliaires de vie.

6 Budget du projet

Les candidats doivent présenter un budget prévisionnel du projet détaillé et équilibré. Renseigner les montants des comptes et sous-comptes. Joindre un budget TTC de la totalité du projet. **Dans le cadre d'un projet pluriannuel, renseigner autant de fiche budget que d'année de financement.**

CHARGES	Montants en euros	PRODUITS	Montants en euros
60 - Achats€	70 - Prestations de service, vente de produits finis de marchandises€
Achats d'études et de prestations de services	47 740€	Prestations de services	
Achats non stockés de matières et fournitures		Vente de marchandise	
Fournitures non stockables		Produits des activités annexes	
Fournitures et petits équipements			
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs€	74 - Subventions de fonctionnement€
Sous-traitance générale		Commission des Financeurs	47 740€
Locations		Etat - Préciser le(s) Ministère(s) sollicité(s) :	
Entretiens et réparations		CNSA - Autre financement que la Commission des Financeurs	
Assurance		Fonds européens - Indiquer le programme :	
Documentation		ARS	
Divers		Région	
62 - Autres services extérieurs€	Département(s)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s)	
Publicité, publication, communication		Commune(s) CCAS	12 169.32€
Déplacements, missions		AGIRC-ARCCO	
Frais postaux ou de télécommunication		CAF	
Services bancaires		CARSAT	
63 - Impôts et taxes€	CPAM	
Impôts et taxes sur rémunération		MSA	
Autres impôts et taxes		Fonds privés - Préciser :	
64 - Charges de personnel€		
Rémunérations du personnel	12 169.32€		
Charges sociales du personnel			
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante€	75 - Autres produits de gestion courante€
66 - Charges financières€	dont cotisations, dons manuel ou legs	
67 - Charges exceptionnelles€	76 - Produits financiers€
68 - Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)€	77 - Produits exceptionnels€
86 - Emplois des contributions volontaires en nature€	87 - Contributions volontaires en nature€
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens, services, prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES	59 909.32€	TOTAL DES PRODUITS	59 909.32€

7 Evaluation du projet

- **Décrire les effets ou changements de comportement attendus chez les personnes participantes à vos actions**
- **Optimiser l'utilisation du matériel et aides techniques proposées** en facilitant leur acceptation par les usagers. Les différentes actions des ergothérapeutes centrées sur de nombreux essais d'aides techniques ainsi que le suivi des usagers au cours de l'évolution de leur dépendance, en facilitant la mise en place d'aménagements adaptés. Ce temps nécessaire à l'ajustement des moyens techniques va faciliter cette acceptation.
- **Renforcement de l'autonomie de déplacement.**
- **Réassurance dans les gestes du quotidien.**
- **Reprise d'élan vital.**
- **Diminution d'une dégradation trop rapide de la mobilité.**
- **Diminution de la charge mentale des aidants.**
- **Décrire la méthode envisagée pour évaluer votre projet**

Bilan et suivi 2 fois par mois avec les ergothérapeutes et l'infirmière coordinatrice de parcours.

Questionnaire annuel envoyés à l'ensemble des bénéficiaires.

Objectifs	Indicateurs	Méthode de recueil de données
Maintien de la qualité de vie à domicile par amélioration des déplacements et des transferts, diminution des hospitalisations. <ul style="list-style-type: none"> - Prévention des chutes - Prévention de la maltraitance liée aux mobilisations non adaptées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombres de modifications/installations réalisées faisant suite aux évaluations de l'ergothérapeute, - Nombre de dossiers de financement réalisés, - Nombre d'hospitalisations liées aux chutes à domicile, - Nombre de chutes au domicile, - Nombre d'ateliers mis en place, 	Tableau de suivi de l'activité annuelle réalisé par les ergothérapeutes. Bilan annuel (rapport d'activités logiciel métiers.)
Soutien des bénéficiaires et des aidants dans leur recherche de financement afin d'adapter leur lieu de vie à la perte d'autonomie.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'aménagements mis en place et délais 	Tableau de suivi de l'activité annuelle réalisé par les ergothérapeutes. Questionnaire de satisfaction usagers.

<p>Permettre à des bénéficiaires vivant à domicile de se retrouver dans un groupe, à l'extérieur pour renforcer leurs capacités résiduelles sur le plan de l'équilibre et sur le plan cognitif</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants au cours d'une année à ces ateliers, - Régularité de participation. - Nombre de chutes au domicile <p>Nombre d'accidents du travail et d'évènements indésirables liés aux mobilisations.</p>	<p>Tableau de suivi des ergothérapeutes.</p> <p>Fiches bilan annuel réalisée pour chaque participant ; au début et à la fin des 46 séances.</p>
<p>Faciliter la réalisation de gestes simples afin de faciliter le quotidien des usagers et de leurs aidants</p>	<p>Nombre de personnes bénéficiant de l'action.</p> <p>Nombre et type d'actions accompagnées.</p>	<p>Questionnaire de satisfaction annuel.</p> <p>Fiche de suivi avec situation avant / après.</p>

8 Certificat d'engagement

Je soussigné **Thierry TRIJOULET**, en qualité de représentant(e) légal(e) ou délégataire de l'organisme porteur de projet désigné dans le présent dossier, ayant une qualité pour l'engager juridiquement, sollicite un financement du Conseil départemental de la Gironde au titre de la Commission des Financeurs pour un montant de **47 740 €**, sur la base d'un coût total de **59 909.32512€** € et pour la réalisation du projet **La Prévention en Actions** décrit dans le présent dossier de demande de financement.

J'atteste sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier ;
- La régularité de la situation fiscale et sociale de l'organisme porteur de projet ;
- Ne pas faire l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire.

J'ai pris connaissance des principales obligations liées à un financement du Conseil départemental de la Gironde listées précédemment et m'engage à les respecter en cas d'octroi de la participation financière et ce, à compter de la date de début de l'opération, ainsi que toutes les clauses de la convention attributive de l'aide du Conseil départemental de la Gironde

J'ai pris acte qu'à défaut, le service instructeur peut décider, dans les conditions fixées dans la convention attributive de l'aide du Conseil départemental de la Gironde de mettre fin à la participation financière et exiger le reversement total ou partiel des sommes déjà versées.

Fait à Mérignac. Le

Thierry TRIJOULET
Président du CCAS
Maire de Mérignac

